

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique forestière Question écrite n° 45339

### Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'état d'avancement des recherches dans le domaine de la prévention des tempêtes. La France a connu en 1999 et en 2009 ses plus violents épisodes climatiques en matière de tempêtes. Ces événements, espacés de seulement dix ans, si peu de temps à l'échelle de la planète, conduisent à nous interroger sur les risques de tempête et les implications pour une gestion durable des forêts. Ces enjeux deviennent d'autant plus importants que l'heure est à la protection de nos espaces verts et de la biodiversité qu'ils abritent. Des études de l'INRA ont révélé une meilleure connaissance de certains facteurs comme la différence de sensibilité au vent selon les espèces, la hauteur, le type de sol, la densité d'implantation, la profondeur d'enracinement. En conséquence, il lui demande de lui faire part de son sentiment sur les résultats de ces recherches, et de bien vouloir l'informer des mesures qui seront prises dans le cadre de la gestion durable de la forêt et l'organisation de la filière bois, afin que ces connaissances permettent de prévenir et de limiter les effets des tempêtes à venir.

#### Texte de la réponse

Dès le début de l'année 2000, à la suite de la tempête de décembre 1999, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le ministère de l'agriculture et de la pêche ont lancé une expertise scientifique et technique collective visant à expliquer l'ampleur des dégâts observés et à déterminer les facteurs aggravants, afin d'en tenir compte dans la stratégie de reconstitution des forêts endommagées. Cette expertise ayant permis également d'identifier des lacunes dans les connaissances, un programme de recherche a été lancé sous la coordination du groupement d'intérêt public sur les écosystèmes forestiers ECOFOR. Les résultats des recherches sur l'exposition des arbres et forêts aux tempêtes sont dorénavant très nombreux et bien établis : les espèces réagissent de façon différente, en relation avec le système racinaire, les caractéristiques physicochimiques du sol, les caractéristiques dendrométriques (hauteur du tronc, longueur relative du houppier, élancement) avec des comportements différents entre les résineux et les feuillus, etc. En revanche, la structure du peuplement a peu d'effet sur sa résistance aux tempêtes : ce sont les caractéristiques individuelles des arbres et leur emplacement qui sont en jeu. Afin de rapprocher les sylviculteurs et les équipes de recherche engagées dans l'évaluation des capacités d'adaptation des espèces et des itinéraires sylvicoles pratiqués, un réseau mixte technologique intitulé « Forêts face au changement climatique » a été créé fin 2008. En tout état de cause, et comme l'a montré de nouveau, malheureusement, la tempête du 24 janvier 2009, les dégâts augmentent considérablement lorsque la vitesse du vent dépasse 120 kilomètres par heure et que la hauteur dominante des peuplements est supérieure à 20 mètres. Un grand nombre de résultats des recherches trouvent cependant des applications en termes de gestion du risque : choix des espèces, des stations, des modalités de la conduite des peuplements. S'agissant de la reconstitution des forêts endommagées, un accompagnement sylvicole intensif des successions végétales est très souvent nécessaire pour parvenir, à terme, à un peuplement forestier de qualité. Dans le cas précis de la reconstitution de la forêt landaise, le pin maritime est l'essence la mieux adaptée au sol, sableux, pauvre en minéraux et en matières organiques, mais il pourra être accompagné de bouquets d'arbres d'autres essences, notamment de pins de différentes espèces, mais aussi de chênes (chênes sessile, tauzin, pubescent, chêne-liège) de châtaigniers, ou encore de robiniers. À la suite de la tempête du 24 janvier dernier, une mission de réflexion a été confiée au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. Cette mission devra aboutir à des propositions opérationnelles quant aux modes de sylviculture les mieux adaptés et des propositions de recherches résolument innovantes en vue de répondre aux conséquences négatives, notamment d'un point de vue économique, du changement climatique. Par ailleurs, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère de l'agriculture et de la pêche, de façon conjointe, ont confié au groupement d'intérêt public sur les écosystèmes forestiers « ECOFOR », une mission d'expertise collective sur l'ensemble des options envisageables pour le massif forestier landais. Les aides à la reconstitution, objet de la circulaire du ministère de l'agriculture et de la pêche en date du 5 mars 2009 (DGPAATISDFBIC2009-3021), seront conditionnées au suivi d'un cahier des charges technique, prenant en compte les moyens de réduire l'impact des aléas climatiques sur la forêt reconstituée. Ce cahier des charges s'inspirera des conclusions issues de la mission de réflexion confiée au conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et sur les résultats de l'expertise collective confiée au groupement d'intérêt public « ECOFOR ».

#### Données clés

Auteur: M. Franck Reynier

Circonscription : Drôme (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 45339

Rubrique: Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2009, page 2970 **Réponse publiée le :** 12 mai 2009, page 4539